



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2012-121 du 2 octobre 2012

OBJET : FONDS DE CONCOURS 2011 – ST CHAFFREY
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2012-29
du 10 avril 2012

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à
la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n°
2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avaient donné pouvoir : M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE
M. Philippe SEZANNE à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-145

Vu la délibération n°2012-29 du Conseil Communautaire du 10 avril 2012, décidant la modification d'attribution du fonds de concours 2011 à la Commune de Saint-Chaffrey,

Vu le courrier du 13 juin 2012, par lequel, Mme la Préfète des Hautes-Alpes demande le retrait de la délibération n° 2012-29 du 10 avril 2012, pour ce qui concerne le versement du fonds de concours à la commune de Saint Chaffrey,

Vu la délibération du 6 Août 2012 du Conseil Municipal de la Commune de Saint Chaffrey,

Considérant la nécessité de rapporter la délibération n°2012-29 du Conseil Communautaire du 10 avril 2012 pour la Commune de Saint Chaffrey,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 août 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale » en date du 3 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- rapporte la décision d'attribution du fonds de concours 2011 à la commune de Saint Chaffrey du 10 avril 2012,
- Décide d'attribuer, en remplacement, un fonds de concours pour l'année 2011 à la Commune de **St-Chaffrey** :
 - 1) à hauteur de **40 000 €** pour le financement de travaux de réfection d'infrastructure et de voirie communale.
 - 2) à hauteur de **19 817 €** pour l'acquisition d'un engin de déneigement.

Considérant que l'autofinancement de commune est supérieur au montant du fonds de concours attribué par la Communauté des Communes du Briançonnais.

- Autorise le Président à passer toutes les écritures nécessaires pour respecter les règles comptables.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

05 OCT. 2012

Date affichage :

09 OCT. 2012